

Nice le 30 avril 2020

<p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 4 mai 2020 Vœu porté par les élus du groupe « Un Autre Avenir Pour Nice »</p>

Objet : Gel des contentieux locatifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne qui prévoit que sont compatibles avec le marché intérieur « les aides destinées à remédier aux dommages causés par les calamités naturelles ou par d'autres événements extraordinaires », notamment son article 107,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant l'épidémie de Covid-19 qui sévit sur notre ville,

Considérant le confinement décidé par le gouvernement le 17 mars 2020,

Considérant que depuis cette date l'activité économique est quasiment stoppée,

Considérant que le premier ministre, lors de sa présentation du plan gouvernemental de déconfinement, devant l'Assemblée Nationale, le 28 avril 2020 n'a pas été en mesure d'indiquer une date de redémarrage des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des limonadiers, cruciaux pour notre ville,

Considérant la crise sociale profonde qui découle de cette situation et va en s'aggravant,

Considérant les pertes de revenus parfois lourdes des ménages entraînant des problématiques de surendettement,

En conséquence, le Conseil municipal de Nice, réuni en séance le 4 mai 2020 :

- Décide de demander aux bailleurs sociaux, intervenant sur la commune, et notamment à Côte d'Azur Habitat de bien vouloir :

Groupe « Un Autre Avenir Pour Nice »

Patrick ALLEMAND - Paul CUTURELLO - Christine DOREJO

- Geler les procédures contentieuses liées aux impayés de loyers.
- Geler les procédures d'expulsion en cours au-delà du 31 mai 2020 et jusqu'au 31 mars 2020.

Patrick ALLEMAND

Groupe Un Autre Avenir pour Nice

Paul CUTURELLO

Christine DOREJO